Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry
Canton Yerres-Brunoy

Nombre de membres composant
Le Conseil municipal 35
Membres en exercice 35
Présents à la séance 30

OBJET :

Désignation d'un nouveau membre dans différentes instances municipales

COMMUNE DE YERRES

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance ordinaire du 12 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le douze octobre, le Conseil municipal de Yerres légalement convoqué le six octobre deux mille vingt-six, s'est assemblé salle municipale Bernard NUSBAUM, sous la présidence de M. Nicolas DUPONT-AIGNAN, Maire.

Etaient présents :
M. Nicolas DUPONT-AIGNAN, Maire, Mme Gaëlle BOUGEROL, M. Didier LE COZ, Mme Jocelyne FALCONNIER, M. Denis ADAM, Mme Carole PELLISSON, M. Jean Paul REGEASSE (présent à 19 h 36, à partir du point n° 3), Mme Vannina ETTORI, M. Maxence MAHEN, Mme Anne-Sophie ROSSIGNOL, Adjoints au Maire, Mme Nicole LAMOTH, M. Jean-Claude LE ROUX, Mme Laëtitia DOROT, M. Rémy PETIT, Mme Michèle GUTTIN, M. Christian SOLLE, Mme Corinne LE GLOUX, M. Charly MARIAUZOULS, M. Romain TRICOT, Mme Diane ORLIAC, Mme Viviane HENNEQUIN, M. Henri BORIE, Mme Emilie SPONVILLE, M. Christophe GAY, M. Jean TUPKOVIC, Mme Camille BONADONA, M. Jérémie LETORT, Mme Myriam CASANOVA, Mme Claudia DE CAMPOS, M. Bérenger CERNON, M. Medhy DANET, Conseillers municipaux.

Absents excusés et représentés :
M. Olivier CLODONG donne pouvoir à M. Nicolas DUPONT-AIGNAN
M. Jean Paul REGEASSE donne pouvoir à Jean TUPKOVIC jusqu'à 19 h 36, pour les points n° 1 et n° 2
Mme Huijuan LI donne pouvoir à Mme Corinne LE GLOUX
Mme Marie-Pierre DESPRES donne pouvoir à Mme Laëtitia DOROT

Absent excusé :
M. Serge LUGUET

Secrétaire de séance : Mme Camille BONADONA

Reçu en préfecture
le 15/10/2026
Acte Exécutoire sous référence :
091-219106911-20261012-lmc112260H1-DE

Publication le 15/10/2026

YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2026
DELIBERATION N° 2026/10/096

OBJET : **Désignation d'un nouveau membre dans différentes instances municipales**

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-22,

VU la délibération municipale n° 2026/03/009 du 22 mars 2026 créant 5 Commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil municipal et désignant leurs membres,

VU la délibération municipale n° 2026/03/031 du 22 mars 2026 désignation les membres du Conseil municipal à la Commission paritaire "Bourse Projet de Vie Jeune Yerrois",

CONSIDERANT que, compte tenu de la démission de Madame Gwendoline LE BOUIL de son mandat de conseillère municipale, il convient de désigner un nouveau membre du Conseil municipal dans les instances municipales au sein desquelles elle siégeait, à savoir ;

- Commission Affaires sociales, scolaires et Petite enfance,
- Commission Sports, Loisirs, Jeunesse, Culture et Vie associative,
- Commission paritaire Bourse Projet de Vie Jeune Yerrois,

CONSIDERANT que cette désignation peut se faire à main levée, comme le prévoit l'article L.2121-21 du CGCT indiquant que « *le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant ce mode de scrutin* »,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE, à l'unanimité, que cette désignation puisse s'effectuer à main levée, conformément audit article du CGCT,

PROCEDE, sur proposition du Maire, à la désignation d'un nouveau membre au sein des Commissions listées supra,

DESIGNE, par 34 voix *pour* :

- Medhy DANET, membre de la Commission Affaires sociales, scolaires et Petite enfance,
- Medhy DANET, membre de la Commission Sports, Loisirs, Jeunesse, Culture et Vie associative,
- Medhy DANET, membre de la Commission paritaire Bourse Projet de Vie Jeune Yerrois,

FAIT et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Signé électroniquement par
Nicolas DUPONT-AIGNAN

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE)

Reçu en préfecture
le 15/10/2026
Acte Exécutoire sous référence :
091-219106911-20261012-lmc112260H1-DE

Publication le 15/10/2026

Le 15 octobre 2026
Nicolas DUPONT-AIGNAN